



Ensemble pour l'Avenir

Présents

Président : M. LEYGE Marc.

MM. BROC Jean-Claude – CHASTANG Damien – DA SILVA Alexandre – DECHERF Damien – FARGES Claude – TREMOUILLE Serge.

Assiste

M. BESSE Franck.

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel (Article 35 des RG du District de Football de la Corrèze) dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée ou courrier électronique, le droit d'examen étant de 100 euros. Ce délai est réduit à 48 heures pour les matchs de Coupe.

1/ APPROBATION DU PV DU 04 DECEMBRE 2023

Le PV de la dernière réunion de la commission est approuvé à l'unanimité.

2/ FORFAITS

Féminines Séniiores

Match 26677441 – Forfait TULLE FOOT CORREZE, le club sera débité de la somme de 30€.

Match 26686413 – Forfait ES SOURSAC, le club sera débité de la somme de 30€.

U17

Match 26834543 – Forfait CA BRIGNAC, la commission n'applique pas l'amende du forfait pour cette rencontre programmée tardivement.

Match 26834552 – Forfait JS VEZERE ARDOISE 2, la commission n'applique pas l'amende du forfait pour cette rencontre programmée sur une date non-prévue au calendrier des Jeunes.

U15

Match 26981682 – Forfait JS VEZERE ARDOISE, la commission n'applique pas l'amende du forfait pour cette rencontre programmée sur une date non-prévue au calendrier des Jeunes.

Match 26981684 – Forfait CORNIL STE FORTUNADE ENTENTE 2, la commission n'applique pas l'amende du forfait pour cette rencontre programmée sur une date non-prévue au calendrier des Jeunes.

Match 26981685 – Forfait CORNIL STE FORTUNADE ENTENTE 2, la commission n'applique pas l'amende du forfait pour cette rencontre programmée sur une date non-prévue au calendrier des Jeunes.

U13

Match 27063012 – Forfait ESA BRIVE 2, la commission n'applique pas l'amende du forfait pour cette rencontre imposée un mercredi.

Match 27100633 – Forfait ES USSEL 3, le club sera débité de la somme de 30€.

Match 27101674 – Forfait CA EYGURANDE MERLINES 2, le club sera débité de la somme de 30€.

Match 27101689 – Forfait CA EGLETONS 2, le club sera débité de la somme de 30€.



Ensemble pour l'Avenir

Coupe de la Corrèze

Match 27661465 – Forfait CA BRIGNAC, le club sera débité de la somme de 30€.

Conformément à l'Article 6.3 de la Coupe de la Corrèze, l'équipe du CA Brignac est disqualifiée de la Coupe des Communes (engagement remboursé).

Challenge des Réserves

Match 27661593 – Forfait CA MEYMAC 3, le club sera débité de la somme de 30€.

Coupe de la Corrèze Futsal U15F

Forfait FC CORNIL STE FORTUNADE, le club sera débité de la somme de 30€.

3/ ABSENCE MATCH SANS AVERTIR

Féminines Séniore

Match 26677441 – L'équipe de TULLE FOOT CORREZE ne s'est pas déplacée à Vars-sur-Roseix, en informant le District trop tardivement. Les frais de l'arbitre officiel qui s'est déplacé seront imputés au compte du club.

4/ FEUILLES DE MATCH NON-INFORMATISEES

U18F

Match 27511263 – ESM LA SOUTERRAINE sera débité de la somme de 25€.

U15

Match 26854127 – ASPO BRIVE sera débité de la somme de 25€.

Match 26854144 – TULLE FOOT CORREZE sera débité de la somme de 25€.

Coupe de la Corrèze

Match 27661475 – ES BRIVE PORTUGAIS sera débité de la somme de 25€.

5/ FEUILLES DE MATCH HORS-DELAI

U15

Match 26981848 – FC COSNAC sera débité de la somme de 25€.

Futsal Seniors D1

Match 27366513 – AS VITRAC CORREZE sera débité de la somme de 25€.

6/ DEMANDES DE MODIFICATION

La commission rappelle que les frais liés aux demandes de modification ne sont pas des amendes, simplement des frais administratifs qui résultent du travail de modification et d'information pour chaque demande.



Ensemble pour l'Avenir

Les demandes de modification (horaire, terrain) effectuées dans les délais (4 jours avant la rencontre depuis janvier 2023 – au lieu de 7) via la procédure officielle Footclubs ne sont pas facturées aux clubs.

Compte-tenu des conditions météorologiques très difficiles ces dernières semaines, la commission décide exceptionnellement de ne pas appliquer les frais pour les modifications de terrains hors-délai.

7/ DOSSIERS DIVERS

Match D3 ES LAPLEAU / ASV MALEMORT 2 du 10/12/2023

Match arrêté, dossier à l'instruction.

Courriel Entente SR3V du 10/12/2023

Courrier lu. La commission applique le règlement, lors d'une rencontre inversée, il n'y a pas d'inversion du match retour sauf accord écrit des deux clubs.

Mail US St Clément du 11/12/2023

Courrier lu. L'inversion tardive de la rencontre a nécessité un léger décalage de la rencontre suivante, qui ne devait cependant pas excéder les 15 minutes de tolérance. La commission comprend le désagrément occasionné et regrette le défaut de communication.

Mail CA Brignac du 08/01/2024

Courrier lu. Le forfait en Coupe de la Corrèze, entraîne le forfait de l'équipe engagée en Coupe des Communes mais n'a pas d'incidence sur l'équipe 2 en Challenge des Réserves.

Trophée Féminin

Conformément à l'Article 3-6 du Trophée Féminin, suite au forfait de l'équipe de l'US Le Lonzac en Coupe de la Corrèze Féminine à 8, l'équipe ne peut participer au Trophée Féminin (engagement remboursé).

Par conséquent, le match du Tour 1 Albussac Chauffour / AS St Martial initialement programmé au 14/01/2024 est annulé, les deux équipes sont qualifiées pour le tour suivant.

8/ REPROGRAMMATION DES RENCONTRES NON-JOUEES

Concernant les matchs Jeunes non-joués qui n'ont pu être reprogrammés avant la prochaine phase et qui n'ont aucun enjeu pour le classement, **la commission a décidé de « geler » le résultat, 0-0** (0 point pour les deux équipes).

Les rencontres Seniors « sans date » actuellement seront refixés ultérieurement, notamment au gré des éliminations en coupes départementales.

La commission constate avec regret que certaines équipes ont trois, quatre voire cinq rencontres en retard. Des matchs seront probablement reprogrammés en semaine.



Ensemble pour l'Avenir

9/ TIRAGE AU SORT DES COUPES DEPARTEMENTALES

Coupe Maurice Leblanc – Tour 1

- 27/01/2024 Marcillac Clerg As - Brive Aspo 2
- 27/01/2024 Brive Esa 3 - Seilhac As
- 27/01/2024 Allassac Cs - Tulle Foot Correze 3
- 28/01/2024 Ste Fereole Ss 2 - Jugeals Noailles As 2
- 28/01/2024 Objat Fc - Favars St Mexant Fc
- 28/01/2024 Lanteuil Us 2 - Meymac Ca 2
- 28/01/2024 Entente Sr3v 2 - Nonards Atiliac Es 2
- 28/01/2024 Cornil Ste Fort Fc 2 - St Clement Us
- 28/01/2024 Malemort Asv 2 - Larche La Feuill Ma O 2
- 28/01/2024 Avezere Mayne Fc 2 - Donzenac Us 2

Coupe des Communes – Tour 1

- 28/01/2024 Rosiers Js - Bugeat Us
- 28/01/2024 Liginac Es - Montaignac Al
- 28/01/2024 Collonges Chauff As - Estivaux St Pard A
- 28/01/2024 Aix As - Chamberet As
- 28/01/2024 Albussac Neuville Usfv - St Jal Fc
- 28/01/2024 St Martial As - Cublac Fc
- 28/01/2024 Barrages Xaintrie - Mercoeur As
- 28/01/2024 St Exupery Rc - Egletons Ca

Challenge des Réserves – 16^{ème} de Finale

- 27/01/2024 Vitrac Correze As 2 - Cosnac Fc 2
- 27/01/2024 Seilhac As 2 - Montaignac Al 2
- 27/01/2024 Le Lonzac Us 2 - Brive Portugais Es 2
- 28/01/2024 St Germain Frep 2 - Marcillac Clerg As 2
- 28/01/2024 St Clement Us 2 - St Jal Fc 2
- 28/01/2024 Entente Sr3v 3 - Brive Mahorais Apcs 2
- 28/01/2024 Argentat Fc 2 - Soursac Es 2
- 28/01/2024 Perpezac Sadroc E 2 - Ussel Turcs As 2
- 28/01/2024 Beynat As 2 - Liginac Es 2
- 28/01/2024 Avezere Mayne Fc 3 - Jugeals Noailles As 3
- 28/01/2024 Ussel Es 2 - Meyssac As 2
- 28/01/2024 St Hilaire Venars A 2 - Varetz Ac 2
- 28/01/2024 Troche Vigeois E 2 - Maussac As 2
- 28/01/2024 Allassac Cs 2 - Favars St Mexant Fc 2
- 28/01/2024 Chamboulive Ca 2 - Tulle Foot Correze 4
- 28/01/2024 St Viance Objat 2 - Brignac Ca 2

Fin de la réunion à 12h30.



Ensemble pour l'Avenir

PROCÈS-VERBAL

**COMMISSION GESTION DES COMPETITIONS
REUNION DU 11 JANVIER 2024**

PAGE 5/5

Prochaine réunion programmée au 05/02/2024 à 16h30.

L'Agent de Développement
Franck BESSE

Le Président de la commission
Marc LEYGE